APF
Association des Paralysés de France

Les Proches

Vous êtes un proche d'une personne en situation de handicap (conjoint(e), frères / sœurs, grands-parents)

Vous êtes préoccupé et/ou intéressé par un de ces thèmes :

1) L'aide humaine, sous l'angle de l'impact de la présence d'un proche sur le nombre d'heure accordé au titre de la PCH et des répercutions du fonctionnement actuel des services d'aide à domicile sur les conjoints et la fratrie.

2) L'impact du handicap sur les ressources de la famille : les éléments non pris en compte par la PCH (aide domestique...) et les « reste à charge » qui obligent à des choix budgétaires et une répartition des tâches qui pèsent sur la famille.

3) La prise en compte du proche par le monde médical : quelle est la place du proche vis-à-vis du monde médical lors du parcours de soin ?

4) Les mesures de précaution à prendre si vous disparaissez avant la personne en situation de handicap.

Sachez qu'il existe, au sein de l'APF, un groupe d'élus qui a choisi ces thèmes comme premiers thèmes de travail.
Il s'agit du groupe des proches, l'un des trois groupes de la commission nationale politique de la famille (CNPF), actuellement composé de 9 membres élus par les adhérents pour une durée de 3 ans, tous conjoint(e) ou frères / sœurs d'une personne en situation de handicap.

Les principales missions du groupe des proches sont de :

- Porter les réflexions et revendications spécifiques aux proches d'une personne en situation de handicap.
- Apporter, dans les actions de l'APF, leur regard de proche.
- Participer à une meilleure prise en compte des proches au sein de l'association.

Vous pouvez prendre contact avec nous, nous sommes à votre écoute pour toute suggestion, demande, proposition ou communication de travaux, y compris sur d'autres thèmes.
Par mail : gn.proches@apf.asso.fr ou par téléphone : 01 40 78 69 75